

Election de la Rosiere

11 Mars 1945

Le onze mars mil neuf cent quarante cinq, quinze heures, le conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire, Bertheaux, Le Ferre adjoints, Bornier, Bauguin, Chartier, Fave, Hamard, Lauriat, Mon, Legrand Alexandre, Mornet, Féminon, Pétot, Taudron, Mme Henry

Excusés (Absents) : M. Verque, Chauveau, absents M. Paillet, Lefevre Henri, Legrand René, Deschamps -
Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assistés des personnes Notables qui, convoqués le 6 Mars 1945, ont répondu à l'appel de leur nom : M. M. Bertrand Marcel, Ber. Grand Maurice, Timon, le Curé, Charton, Herard, Bleaut, Galland, Fabre

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archangi relatif à l'élection de la Rosiere, et de la liste d'inscriptions comprenant 3 candidates -

MIROGLIO Arlette - 7 passage du Chemin de Fer, née à Paris le 14 février 1920 - femme de ménage chez Mme SALOMON, 9 rue des Sablons à Orsay - ancienne pensionnaire de l'Orphelinat Ste Suzanne - a une soeur de 27 ans; dont le mari est prisonnier de guerre - la mère est décédée et le père remarié - s'est déjà présentée en 1939.

GAUDIN Huguette - 1 rue Verrier à ORSAY où elle est née le 21 mars 1927 - femme de ménage chez Mme Mornet 4 rue de Courtaboeuf - fille unique, le père est prisonnier de guerre, la mère fait des ménages.

GUERIN Huguette - domiciliée à ORSAY, 5 rue de Versailles - née à ORSAY le 14 février 1926 - travaille aux P.T.T. rue d'Alleray à Paris dactylo - le père travaille - une soeur de 14 ans.

Procède au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants

1° tour :

- Miroglio Arlette : 19 voix
- Gaudin Huguette : 6 voix
- Guerin Huguette

Mlle Miroglio ayant obtenu la majorité des suffrages est choisie Rosiere de 1945

La cérémonie de la proclamation est fixée au 21 Mai

(Signatures and notes)

~~Chartier~~ ~~Hamard~~ ~~Bornier~~ ~~Famin~~ ~~Lauriat~~ ~~Mon~~ ~~Legrand~~ ~~Mornet~~ ~~Pétot~~ ~~Taudron~~ ~~Henry~~ ~~Verque~~ ~~Chauveau~~ ~~Paillet~~ ~~Lefevre~~ ~~Legrand~~ ~~Deschamps~~ ~~Bertrand~~ ~~Ber.~~ ~~Grand~~ ~~Timon~~ ~~Curé~~ ~~Charton~~ ~~Herard~~ ~~Bleaut~~ ~~Galland~~ ~~Fabre~~

(Additional signatures) M. Lagrange, Famin, Gaudin, Bornier, Hamard, M. Henry, M. Verque, M. Bauguin, M. Bertheaux, M. Le Ferre, M. Leroux, M. Chartier, M. Fave, M. Mon, M. Legrand, M. Mornet, M. Féminon, M. Pétot, M. Taudron, M. Bleaut, M. Galland, M. Fabre, M. Bertrand, M. Ber., M. Grand, M. Timon, M. Curé, M. Charton, M. Herard, M. Bleaut, M. Galland, M. Fabre.

Seance du 11 Mars 1945

Le dimanche onze mars mil neuf cent quarante cinq, seize heures, le conseil Municipal s'est reuni a la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Leraux, Maire.

Etaient presents - M. M. Leraux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, adjoints M. M. Bonnier, Bauquin, Chartier, Fane, Hamard, Laurat, Mon. Legrand Alexandre, Morinet, Penmon, Pretot, Taudron, Mme Henry.

Excuses - M. M. Vergne et Chauveau, absents - M. M. Faillolle, Leferre Henri, Legrand Henri, Deschamps.

Le conseil choisit pour secretaire M. Pretot, lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion, qui est adopte a l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mussier indiquant qu'il n'accepte pas les propositions du conseil Municipal pour le remontage de l'horloge et rend compte qu'il a eu une proposition de M. Minard. Le conseil est d'accord pour allouer a ce dernier, le 2.000 frs annuels, susproposés a M. Mussier, et decide d'accorder une indemnité de 600 frs par an a M. Guillet, concierge de la Mairie pour le remontage des pendules des Ecoles.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet en date du 1 Mars 1945 indiquant qu'il est impossible a Mme Faillolle de remplacer son mari deporté en Allemagne aux seances du conseil municipal.

Le conseil decide d'attendre le retour de M. Chauveau pour etudier la question du porteur de depêches.

Le conseil donne lecture d'une lettre de M. Fautrad demandant une reduction du prix de location de 5.000 frs qu'il avait accepté en 1944 pour le terrain du depotoir. Le conseil, considerant que ce terrain avait été pris a l'etai par M. Fautrad, declare qu'il lui est impossible de consentir une reduction et decide de demander l'abandon du terrain par l'occupant.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Valade, transmettant une petition demandant, pour mettre fin a la facon inhumaine dont sont transportés les voyageurs de Paris St Remy depuis le 26 fevrier 1945

1° Au minimum, le retour au service tel qu'il existait avant cette date, c'est a dire trains directs et Paris et Malesy et vice-versa.

2° Si possible le retablissement a 15 minutes de la frequence des passages entre Paris et St Remy.

Le conseil decide de transmettre cette demande aux autorites superieures.

Le conseil autorise M. le Maire a signer la convention du 20 Mai 1944 pour l'administration des P.T.T., pour la construction d'un Hotel des postes a Orsay et dont il veut de lui être donne connaissance.

Remontage de l'horloge

Envoyé le 13 Mars 1945
Reçu le 20 Mars 1945

Remplacement de M. Faillolle

Porteur de depêches

Location terrain du depotoir

Trafic du Metropolitan

Construction du Bureau de poste

Envoyé le 11 Mars 1945
Reçu le 13 avril 1945

228

Remboursement d'une concession dans le cimetière

Envoyé le 13 Mars 1945

Reçu le 21 Mars 1945

Retour des prisonniers

Le conseil décide le remboursement à M. Jofaux, 86 rue de Paris à Orsay, d'une concession temporaire remplacée à quelques jours par une concession perpétuelle, soit 780^f pour la commune et 390^f pour le bureau de bienfaisance.

M. le Maire rend compte d'une réunion tenue à la Mairie, le 24 février 1945 ayant pour but d'organiser la réception des prisonniers à leur retour de captivité et à laquelle il a été convenu ce qui suit :

Dès son retour dans la commune, chaque prisonnier se présentera à la Mairie où M. le Maire lui fera délivrer immédiatement les cartes et titres d'alimentation nécessaires.

Le dimanche suivant le prisonnier sera reçu à la Mairie par M. le Maire assisté des représentants des comités de prisonniers.

Lorsque tous les prisonniers seront de retour, ils seront invités ainsi que leurs spouses et leurs enfants à assister à un vin d'honneur spécialement organisé pour eux à la Mairie, où ils seront reçus par le conseil Municipal.

L'organisation matérielle de ces réceptions sera confiée à un Comité composé de M. le Maire, président, M. Bleaut, vice président, M. Gallaud, secrétaire, M. M. Demou. chef. Eglise, Mon, Morinet, Legrand Alexandre, Dr Lauriat, 2 femmes de prisonniers, Dr Lauriat.

Les fonds nécessaires seront pris sur les crédits réservés aux prisonniers.

Le conseil décide de pressentir la Préfecture afin de savoir ce qui est fait pour procurer des chaussures et vêtements aux prisonniers, à leur retour.

Adoption de la Ville de Vire

Le conseil ratifie à l'unanimité l'adoption de la Ville sinistrée de Vire par la commune d'Orsay, conjointement avec Gif, Dampierre et Saint-Pérem.

Le conseil remercie les personnes qui se sont intéressées au sort de leurs malheureux compatriotes, leurs dons ayant permis un premier envoi de près de 10 tonnes.

Le conseil remercie également M. M. Trahet et Robinet et Flock, qui ont fait le voyage gratuitement avec leurs camions.

Lecture est donnée des lettres de remerciements du Maire de Vire, d'une habitante et de l'Ente aide française, lettres touchantes qui témoignent de la reconnaissance de ces éprouvés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'enregistrement indiquant qu'il est disposé à céder à la commune les meubles laissés par les Allemands, pour en faire bénéficier les sinistrés de Vire.

Le conseil décide de demander l'estimation de ces meubles.

Affaire de la Société Seformaise

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Le Ferre, sur le paiement des redevances de la Société Seformaise, faisant ressortir que cette société ne verse pas à la ville la moitié du prix de l'eau qu'elle encaisse, conformément à la convention de 1931.

Le conseil adopte les conclusions de ce rapport, c'est à dire :

1: Que l'accord passé par lettre du Maire le 12 Mars 1938 avec la Seformaise, est nul.

2° Que la repartition du montant de la recette provenant de la vente de l'eau doit être faite comme le prévoit le contrat de 1931, soit la moitié pour la société Lyonnaise et la moitié pour la commune.

3° Qu'il y a lieu d'émettre sur la Société Lyonnaise, un titre de recettes en vue de la perception des sommes supplémentaires qui auraient dû être encaissées depuis 1938, en appliquant strictement la formule prévue à la convention de 1931.

Le conseil décide de faire niveler les trottoirs de la rue Bassuet et d'y répandre du mâchefer.

Le conseil est d'avis d'autoriser M. Gustinelli propriétaire rue Vaubien, voie privée, à faire raccorder une canalisation d'eau au réseau communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

Le Maire
Le Secrétaire
Le Maire
Le Secrétaire
Le Maire
Le Secrétaire
Le Maire
Le Secrétaire

Le seize avril mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil municipal pour le dimanche vingt et un avril à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour
Le Maire

Reunion du 20 Avril 1945

Le vingt et un avril mil neuf cent quarante cinq, neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Trouse, Maire

Étaient présents - M. M. Leroux Maire, Bertiaux, Le Ferre adjoints, M. M. Chaufray, Chartier, Bonnier, Favre, Hamard, Legrand Alexandre, Legrand René, Peninon, Pretot, Mon. Taudron, Mme Henry.

Excusés: M. Lemaire. Absents - M. M. Deschamps, Mornet, Paillote Lefèvre Henri, Bouquin, Vergne.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pretot, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité. Contrairement aux indications du précédent procès-verbal, le conseil décide que les frais nécessités, par l'accueil des prisonniers ne seront pas pris sur le crédit voté pour leur venir en aide, mais sur le crédit

Rue Bassuet

Canalisation d'eau
Rue Vaubien

Commission des Prisons

Remontage de l'horloge

des fêtes qui sera complété au budget supplémentaire.
M. le Maire fait part au Conseil que M. Minard, qui s'était chargé de remonter l'horloge s'est engagé dans l'armée, et que M. Guillet concierge de la Mairie, fera le travail.

Porteur de dépêches

M. le Maire demande à M. Chaufreau des renseignements sur le portage des dépêches. Celui-ci explique que l'administration des P. G. C. n'est pas tenue d'appointer un porteur de dépêches spécial, le service n'étant pas assez important, c'est pourquoi elle subventionne un porteur bénévole, de 800 frs par mois et qu'elle a demandé au Conseil municipal d'allouer une indemnité, qui est actuellement de 150^e par mois.

Avec le trafic des colis, le gain pouvait atteindre 2.000^e par mois, jusqu'à l'an dernier, ce qui n'est plus actuellement.

En fait de l'insuffisance de gain, il est impossible depuis plusieurs mois d'assurer le portage, ce qui cause un grave préjudice aux habitants.

L'administration des postes a donc demandé à la commune d'augmenter l'indemnité, M. Chaufreau assurant que de son côté elle fera l'effort correspondant.

Le conseil municipal décide de porter l'indemnité de 150 frs à 300 frs par mois, à partir du 1^{er} Mai 1945.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la sœur supérieure demandant l'augmentation de l'indemnité qui est alloué à la sœur de la Croix Saint-Charles, pour la direction de cet établissement. Le Conseil décide de porter cette indemnité de 500 frs à 800 frs par mois à partir du 1^{er} Avril 1945.

Œuvre de la Croix-cha

Envoyé le 23 avril 1945 H5
Reçu le 28 Avril 1945 H5

Reparation du Guide-Chant

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la maison Collineau de Paris, proposant le prix de 3.500 frs, pour la réparation de l'harmonium des Ecoles.

Le conseil décide de faire faire cette réparation, le crédit sera pris sur l'entretien des Ecoles, mais du fait que cet appareil a été complètement remis en état il y a quelques années, il estime qu'il n'est pas apparti assez de soin dans la garde du matériel, et est d'avis de rendre les directeurs responsables des dégradations faites par les élèves du fait de cette négligence.

Dépassements de Credit

Envoyé le 23 avril 1945 H5
Reçu le 8 Mai 1945 H5

M. le Maire donne lecture d'une lettre du receveur municipal demandant de prendre une délibération pour régulariser les dépassements de crédits de l'exercice 1944 et lui permettre de régler les entrepreneurs avant le vote du budget supplémentaire.

Le conseil vote les crédits suivants :

- Ch. 1^{er} - Traitement et indemnité du secrétaire 5.704.-
- 2 - " " " " " " " " " " " " 30.792.-
- 3 - " " " " " " " " " " " " "

Ch 1 art 4 - assurances sociales	4.612.50
10 - fonds National compensation	25.000. -
Ch 2 art 1 - frais de bureau	2.145 -
7 art 1 - salaire personnel voirier communal	41.799
2 - assurances sociales	4.438
Ch 8 art 23 - frais gestion voirie urbaine	504 -
Ch 9 art 4 - assur. sociales prefets du marche'	34 -
Ch 12 art 1 - honoraires architectes	3.396
Ch 12 art 2 - traitements personnel des batiments	2.065
3 - assurances sociales	238
5 - entretien des batiments communaux	39.859
13 bis - traitement conservateur du cimetiere	3.528
15 - assurances sociales	270
29 - consommation eau	4.243
Ch 13 art 7 - traitement du concierge	7.541
8 - assurances sociales	910
14 - entretien des Ecoles	15.942
16 - chauffage	220
17 - Eclairage	3.261
Ch 15 art 1 - entretien du terrain de jeux	5.000.50
Ch 17 art 6 - personnel de la creche	1319 -
31 - versement au B. Bce taxe spectacles	14.534
Ch 29 art 5 - frais deplacement des adjoints	3333
12 - versement indemnites assurances sociales	58
Ch 15 add. Impot cedulaire	31.142
29 - achat bureaux incendie	3515
	<hr/> 255.463

Les fonds libres de l'exercice 1944 se montent à 281.912. -
 Les restes à recouvrer 403.763

Association Amicale des Maires Patriotes

23 avril H
 28 avril H

Remboursement d'une concession

23 avril H
 28 avril H

Le conseil decide d'adhérer à l'Union Amicale des Maires Patriotes de la Region Parisienne. Vote une cotisation annuelle de 380 frs, dont le montant sera preleve sur le credit inscrit au budget primitif de 1945 sous la rubrique "Abonnement à diverses publications".

M. le Maire rend compte au conseil que Mme Laballe, proprietaire d'une concession quinquennale a achete une concession perpetuelle et demande le remboursement des annes restant à courir sur la concession quinquennale. Le conseil accepte ce remboursement. Le prix de la concession est de 585 frs - soit 546 frs, pour 14 ans, representant 182 frs pour le bureau de bienfaisance et 364 frs pour la commune.

Achat d'une machine à écrire.

23 avril H
 28 avril H

Le conseil decide l'achat d'une machine à écrire pour le service du rationnement, à la maison Andrei Gillet à Paris, pour le prix de 8.350 frs. Le credit sera pris sur les frais de bureaux de la Mairie, qui

Canalisation d'eau, 3 Rue de Lozère

sera augmenté en conséquence au budget supplémentaire.
Le conseil municipal décide de demander aux autres propriétaires de la cour commune, 3 rue de Lozère, s'ils desurent participer dans les frais de canalisation d'eau.

Taux du creusement des fosses

Le conseil décide de porter les tarifs des creusements de fosses au prix suivants, qui sont acquittés par les familles:
fosses de 1^m 50 = 130 frs au lieu de 100 frs.
creusement supplémentaire - 90 frs au lieu de 70 frs -
excavations 90^{fr} au lieu de 70 frs
caveau provisoire 33 frs d' 25 frs
fosses d'enfants 50 frs d' 25 frs - sauf qui n'a pas subi d'augmentation lors de la dernière revision.

Assistance aux vieillards

Le conseil décide de porter le taux de l'assistance aux vieillards à 400 frs par mois, à compter du 1 janvier 1945, mais estime que ce taux est insuffisant et qu'il y aurait lieu de le porter à 600 frs par mois.

Frais de Representation du Maire

Le conseil décide de porter les frais de fonctions du Maire à 18.000 frs par an au lieu de 12.000 frs, à partir du 1 janvier 1945, le taux des frais de fonctions des adjoints étant inchangés.

Compte sur revision des traitements des employés communaux

Conformément à la circulaire du 4 avril 1945, le conseil décide l'attribution d'un acompte de 500 frs par mois, (communes situées à moins de 25 kms de Paris) aux agents communaux titulaires ou rémunérés sur la base d'échelles annuelles qui consacrent toute leur activité au service de la commune, à partir du 1 février 1945.

Attribution de bois aux prisonniers de guerre rapatriés

Monsieur Mion demande qu'un stère de bois soit distribué aux prisonniers de guerre rapatriés, M. le Maire fera une démarche aux Eaux et forêts pour obtenir l'attribution nécessaire.

Fête de la Rotière

En raison de la date de la fête des Mères, le conseil décide de reporter le couronnement de la Rotière au 10 Juin.

Refection de la Rue Boduet

Mme Henry constate que la refection sommaire de la rue Boduet, décidée à la précédente réunion n'a pas été faite. M. le Maire explique que le manque de camion a empêché le transport du mâchefer.

Boite aux lettres 26 Rue de Paris

M. Chauveau rend compte que par suite du mauvais fonctionnement de la descente des gouttières, la boite aux lettres 26 rue de Paris prend l'eau par suite des pluies abondantes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11^h.
M. Mion
M. Chauveau
M. Boduet
M. Henry
M. ...

Installation du conseil Municipal et de l'Élection d'un Maire et de 2 adjoints

Seance du 18 Mai 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le dix huit du mois de Mai à 21 heures, les membres du conseil Municipal de la commune d'Orsay proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 29 avril et 13 Mai se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. des conseillers municipaux
 Bertiaux Paul - Leroux François - Le Ferré Charles - Mion Raymond -
 Fèvre Maxime - Tuveland Marcel - Martin Louis - Hamard Marcel
 Chanfreau Damien - Penion Julien - M^{me} Henry Yvonne - Marchand Henri
 Bonnier Jean - Clément Roger - Moreau Marion - Le Roux Marcel
 Paris Yvonne - Dibet Jean - Paillote Paul - Gosse Gabrielle
 Segros Raymond - Vincent Auguste - Lauriat Ernest.
 Absents M. M. Dibet Jean, 'excusé'.

La seance a été ouverte sous la présidence de M. Leroux, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Bertiaux, Leroux, Le Ferré, Mion, Fèvre, Tuveland, Martin, Hamard, Chanfreau, Penion, M^{me} Henry, Marchand, Bonnier, Clément, Moreau, Le Roux, M^{me} Paris, M. Dibet, M^{me} Paillote, M^{me} Gosse, M. Segros, Vincent, Lauriat.
 M. Leroux le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Tuveland

Election du Maire

1^o Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis forme au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
à dedans bulletins blancs ne contenant pas une désigna- tion suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	21

Majorité absolue : 11

M. Leroux 13

M. Bertheaux 8

Ont obtenu : M.
M.

M. Leroux ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Election du premier adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
a déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

ont obtenu : M. Bertheaux = 19
M. Le Ferre 2
M. ne Henry 1

M. Bertheaux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election du 2^o adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
a déduire bulletins blancs, ect... :
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

ont obtenu : M. Le Ferre 11
M. ne Henry 5
M. Neon 2

M. Le Ferre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé second adjoint

Election du 3^o adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du

3° adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:
à déduire	_____
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:
Majorité absolue	:
M.	:
ont obtenu :	M.
	M.

M. ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été proclamé 3° adjoint.

Commission des Eaux

Finances

Chemins et Travaux

Fêtes

Com. sportive

Emplois communaux

Délégué à la crèche

Patronniers

Commission d'hygiène

Ecoles

Ravitaillement

Bureau de Bienfaisance

Commission Hospital

M. M. Le Ferre, Fave, Bomier, Le Roux, Vincent

M. M. Bertiaux, Chanfreau, Puveland, Mon, Mme Paillote, Peninon

M. M. Le Ferre, Martini, Mon, Hamard, Moreau, Marchand, Legros

Dibel, Faure.

Mme Gosse, M. Marchand, Clement, Le Roux, Hamard, Peninon, Dibel

M. M. Mon, Peninon, M. H. H. M. M. Dibel, Clement

M. M. Chanfreau, Le Ferre.

Mme Gosse

M. M. Lauriat, Legros, Dibel.

M. M. Lauriat, Mme Paris, M. Le Ferre

Mme Paris, M. Clement, M. H. H. H. Mme Gosse, Mme Paillote,

M. Bertiaux, Marchand, Bomier, Chanfreau.

M. M. Marchand, Hamard, Bomier, M. H. H. M. Lauriat

Peninon, Mme Gosse.

M. M. Vincent, Puveland, Le Roux, Mme Paillote.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Ont obtenu = M. M. Fave 21 M. Mon 1

Le Ferre 21 M. Bertiaux 1

Mme Paris 21

Mme Gosse 21

M. H. H. 1

M. M. Fave et Le Ferre, Mes Gosse et Paris seront

proposés à M. le Préfet.

[Handwritten signatures and notes]

[Signature: Le Ferre]

[Signature: Fave]

[Signature: Mon]

[Signature: Bertiaux]

[Signature: Chanfreau]

[Signature: Puveland]

[Signature: Legros]

[Signature: Dibel]

[Signature: Faure]

[Signature: Gosse]

[Signature: Paris]

[Signature: Lauriat]

[Signature: Vincent]

[Signature: Hamard]

[Signature: Bomier]

[Signature: Peninon]

[Signature: Martini]

[Signature: Moreau]

[Signature: Marchand]

236

Séance du 30 Juin 1945

Le trente juin mil neuf cent quarante cinq, à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, adjoints, Mon, Fave, Fuveland, Martin, Hamard, Chanfreau, Fenimon, M^{me} Henry, M. Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Le Roux Marcel, Mme Paris, M. Debet, M^{me} Paillote, M^{me} Gosse, M. Vincent. Excusés : M. M. Segros et Lauriat.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Debet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il veut de donner lecture.

Lettre Bizard, ancien cantonnier prisonnier de guerre, remerciant la commune pour son livret de prisonnier.

Lettre société Lyonnaise des Eaux pour remplacement d'un moteur au puits artésien, renvoyée à la commission de l'eau.

comme suite à la demande de bourse du jeune Huttereau Guif. le conseil alloue à l'unanimité une somme annuelle de 200 frs et donne un avis favorable à la demande de Bourse nationale.

Lettre de la Société du gaz du 15 Mai 1945, indiquant que le tarif est de 4.10 le mètre, et que la situation des heures d'ouverture ne peut être améliorée actuellement, vu la faible quantité de charbon allouée.

Comme suite à la lettre de la direction des contributions directes du 28 Mai 1945, le conseil propose les contribuables suivants, pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

M. Chartier, cultivateur, rue de Montlhéry à Orsay.
M. Guillomard " fond du Guichet
M. Pucier " 115 rue de Versailles.
M. Racaut " rue du front de guerre
M. Klain " 88 rue de Versailles
M. Ghont " 99 rue de Versailles
M. Bertrand Emile, propriétaire, 38 rue de Versailles
M. Vauris, propriétaire forestier, rue de Montlhéry
M. Gaulti Jules, commerçant, 1 Rue de Versailles.
Mme Gosse, commerçante, rue du Rond point.
M. Hamard, maréchal ferrand, 31 rue de Montlhéry.
M. Leferre Charles, artisan maçon, 19 rue de Montlhéry.
M. Lamberte, conseiller référendaire, rue du Général Duchesne
M. Fuveland, employé ministère, Rte de Versailles.
M. Bonnier J. Baptiste, Ch. de Corbeville à Orsay.

Demande Bourse Huttereau

Prix du Gaz

Commission des impôts directs

- M. Vincent Auguste, imprimeur, av. de la Cure d'Or
- M. Marchand Henri, menuisier, avenue des Fauvettes.
- M. Courton Félou, rentier, rue des Sources.
- M. Cadot Louis, propriétaire, 9 rue Boursier.
- M. Bignon Gabriel, propriétaire, 1 rue de Versailles.
- M. Baumann Paul, agriculteur à St Jean de Beauregard.
- M. Lambert, agriculteur à Palaiseau.
- M. Laureau " à Laclay.
- M. Lumer " à St Jean de Beauregard

Lettre Marnat. Assurances

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Marnat, concernant les assurances de la commune. Renvoyée à la commission des finances.

Demande Cottet et autres canalisation eau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Cottet et autres propriétaires de la cour commune 3 rue de Logère, qui déclarent ne pouvoir participer aux frais de canalisation eau, Le conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 frs à ces propriétaires et leur demande de faire un effort pour les restes.

Prix des cercueils

30. 6
6 juillet 15

M. le Maire donne lecture d'une lettre des pompes funebres Generales indiquant que le bulletin officiel des services des prix du 23 Mai 1945, publie un arrêté de M. le ministre de l'Economie Nationale en date du 22 Mai 1945, substituant une hausse de 200% à celle de 115% actuellement appliquée sur le prix des cercueils. Le conseil décide d'interimer cette décision.

Eclairage public

Lettre du 2 juin informant M. le Maire que le Sud. Lumiere doit remettre un devis de remise en état du réseau d'éclairage public.

Edition F. F. L.

Le conseil vote un credit de 600 frs à prendre sur les dépenses imprévues pour l'achat de 100 brochures à 6 frs, relatant les journées d'insurrection Nationale.

Remboursement d'une concession trentenaire

2 juillet 15
6 juillet 15

Lettre de M. Jolly, rue de Chateaufort à Orsay, demandant le remboursement d'une concession trentenaire remplacée par une concession perpétuelle. Le conseil décide de rembourser à M. Jolly les années restant à courir sur cette concession, soit 27 ans, représentant 810 frs dont 270 frs pour le bureau de bienfaisance et 540 frs pour la commune.

Exploitation Métropolitain

Lettre du 23 Juin 1945, de M. le préfet, rendant compte des améliorations apportées au service des trams, depuis le 20 Mai.

Association Nationale des Vétérans du Nazisme

Lettre demandant à la commune de souscrire à l'achat de vignettes au profit de la maison de l'Enfant du fusillé. Le conseil est d'avis de demander l'envoi d'un certain nombre de vignettes qui seront vendues dans la commune.

Associations Syndicales Autorisées "Petit Chez Soi" et "La Prairie"

Lettres remerciant le conseil pour la refecton partielle de la Rue Bostuet et demandant l'établissement de bornes fontaines au coin de la rue Bostuet et des rues Racine et Lamartine, ainsi que la refecton de la rue Lamartine. Ces questions sont renvoyées à la commission des chemins et travaux.

Dépenses diverses

M. Le Ferre fait connaître que l'ingénieur municipal doit envoyer un projet de refecton de la Passerelle. Le conseil approuve les dépenses suivantes : 3.004 frs pour l'achat d'isolours pour les élections.

30 Juin
10 Juillet

Cassier de la Caisse
d'Epargne

Remuneration des Agents
Auxiliaires

2^e Juillet
5^e Juillet

1.150⁰ pour location d'une machine à écrire pendant 33 mois, crédits à prendre sur les frais de bureau de la Mairie.

Le conseil approuve la nomination de M. Ghuel, comme Cassier de la Caisse d'Epargne de Versailles en remplacement de M. Lefevre, decede, à partir du 1^{er} avril 1945.

Suivant les instructions prefectorales du 24 Mai 1945, le Conseil établit ainsi l'échelle des traitements des employés auxiliaires à partir du 1^{er} Mars 1945.

échelons	aux. de bureau	Aux. de service
1 ^o	37.000	36.000
2 ^o	39.000	37.000
3 ^o	41.000	38.000
4 ^o	43.000	39.000
5 ^o	46.000	40.000
6 ^o	49.000	41.000
7 ^o	52.000	42.000

Le Conseil décide que les employés auxiliaires auront droit à l'indemnité de résidence familiale de traitement et au Code de la famille.

Les dispositions concernant les employés auxiliaires sont celles du décret du 22 Mai 1945.

Rémunération du personnel
titulaire

Suivant les instructions prefectorales du 24 Mai 1945, le conseil établit ainsi l'échelle de traitement des employés titulaires à compter du 1^{er} janvier 1945

Emplois	7 ^o cl	6 ^o cl	5 ^o cl	4 ^o cl	3 ^o cl	2 ^o cl	1 ^o cl
Secrétaire de Mairie		64.000	70.400	76.800	83.200	89.600	96.000
dactylo	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000
Concierge	36.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000
Appariteur	36.000	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	54.000
f. de service	30.000	31.500	33.000	34.500	36.000	37.500	39.000
Garde cimetière	36.000	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	54.000
Chef Cantonnier	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000
Cantonnier	36.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000

C'est à dire l'échelle de traitement en vigueur le 1^{er} janvier 1945, affecté du coefficient 3.

Nombre d'habitants au recensement de 1936: 4.099.

Les employés titulaires ont droit à l'indemnité de résidence familiale et au supplément familial de traitement.

Le conseil désigne M. Farnes pour faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales et Mme Paris et M. Marchand pour la commission municipale des réclamations.

Révision des listes
électorales

Preise de l'eau

M. le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 11 Avril 1945, autorisant la Société Lyonnaise des Eaux à majorer le prix de vente de l'eau de 1^{er} cf par m³ à partir du 1^{er} janvier 1945

Comité de la Caisse des Ecoles 11 juillet H
Equilibre du budget

sous réserve des clauses contractuelles.

Suivant les instructions de la circulaire préfectorale du 28 Mai 1945, le conseil désigne M. M. Lefevre, Bertiaux, Mme Henry, Mme Paris, M. M. Clement, Marchand et Bormier pour faire partie du comité de la Caisse des Ecoles.

M. le Maire donne lecture des instructions préfectorales du 18 Juin 1945, demandant au conseil d'instituer des taxes locales pour l'équilibre du budget de 1945, il explique à l'assemblée qu'en établissant ce budget le conseil avait voté 871 centimes pour une insuffisance de revenus, et que ce nombre a été ramené à 710 par M. le préfet.

Le conseil est d'avis de demander le rétablissement des 871 centimes et renvoie à la commission des finances l'étude des nouvelles taxes locales devant combler notamment le déficit causé par l'augmentation des salaires des employés communaux.

Election du 3° adjoint

Suivant la décision prise le 18 Mai 1945 lors de l'élection du Maire et des adjoints, M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un 3° adjoint.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 21
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 21

ont obtenu : M. Mon 16 voix - M. Favre : 1 - M. Moreau 2 - Mme Henry 1 - Mme Gotte - 1.

M. Mon ayant obtenu la majorité des suffrages est élu au 1° tour, 3° adjoint de la commune.

Prise Ecole Maternelle

A la demande de M. Bertiaux, le conseil vote un crédit de 1.000 frs pour les frais de l'école Maternelle.

M. Le Fèvre, 2° adjoint est chargé de la direction des cantonniers.

Cantonniers
chaussures et textiles

A la demande de Mme Henry les commissions seront chargées et les réunions seront publiques.

Ouverture des Commerces

Il sera demandé aux commerçants d'ouvrir à 8 heures.

M. Dibet demande que le conseil étudie les demandes faites lors des permanences du dimanche.

Il indique que M. Larrouste aurait donné l'ordre à M. Lorient de ne livrer que du safran aux prisonniers de guerre rapatriés.

Le conseil décide de faire étudier la question par la commission du ravitaillement qui se réunira le Vendredi 6 Juillet à 21 heures.

Regardronnage des Routes

M. Le Fèvre indique que l'ingénieur vicinal, doit faire le nécessaire prochainement pour l'avenue St Laurent et les autres voies suivant les mesures du possible.

Fête de la Rosière

M. Bertiaux remercie M. M. Fuveland et Clement d'avoir amené la troupe des Assurances Sociales pour le concert de la Rosière.

Enlèvement des ordures

M. Mon demande que l'entrepreneur soit rappelé à l'ordre en ce qui